

**BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT  
FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT**



RAPPORT D'ACHEVEMENT DU PROJET  
P-BJ-FA0-002

DEUXIEME PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE  
REPUBLIQUE DU BENIN

ONEC

NOVEMBRE 2011

# RAPPORT D'ACHEVEMENT – PROJET

## A. INFORMATIONS SUR LE PROJET ET DATES

### I. INFORMATIONS DE BASE

<b>Référence du Projet</b>	<b>Titre du projet</b>	<b>Pays</b>	
P-BJ-FA0-002	Deuxième projet d'électrification rurale	République du Bénin	
<b>Instrument(s) de Prêt</b>		<b>Département</b>	<b>Catégorie Environnementale</b>
- Prêt FAD N°2100150007186 signé le 12 janvier 2004		ONEC	Catégorie 2
<b>Engagement initial</b>	<b>Montant Annulé</b>	<b>Montant Décaissé</b>	<b>Pourcentage Décaissé</b>
12 320 000 UC	-	12 159 922 UC	98,70%
<b>Emprunteur</b>			
Gouvernement de la République du Bénin			
<b>Organe(s) d'Exécution</b> [Citer les principaux ministères, cellules d'exécution du projet, agences et organisations de la société civile chargés de la mise en œuvre du projet.]			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère du Développement, de l'Analyse économique et de la Prospective</li> <li>- Ministère de l'Economie et des Finances</li> <li>- Ministère de l'Energie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Energies Renouvelables</li> <li>- Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE)</li> <li>- Cellule d'exécution du projet au sein de la SBEE</li> </ul>			
<b>Co-financiers et Autres Partenaires Extérieurs</b> [Citer toutes les autres sources de financement et les montants, l'assistance technique ou autres sources utilisées dans le cadre du projet]			
1. Gouvernement Béninois :		2,237 milliards de F.CFA (2,99 millions d'UC)	
2. Société Béninoise d'énergie Electrique (SBEE) :		1,762 milliards de F.CFA (2,36 millions d'UC)	

### II. DATES CLES

<b>Note de Concept du Projet Approuvé par Com. Ops.</b>	<b>Rapport d'évaluation Approuvé par Com. Ops</b>	<b>Approbation par le Conseil d'Administration</b>
Non applicable	Non applicable	29 octobre 2003
<b>Restructuration(s)</b>		
Non applicable		

	<b>Date initiale</b> JJ/MM/AA	<b>Date effective</b> JJ/MM/AA	<b>Ecart en termes de mois</b>
<b>ENTREE EN VIGUEUR</b>	29 avril 2004	08 décembre 2004	7,4
<b>REVUE A MI-PAROURS</b>	Non précisée	Non applicable	0,0
<b>CLÔTURE</b>	31 décembre 2008	<b>Pour les projets actifs, entrer la date de réalisation de 98% de décaissement</b>	29,3
		30 mai 2011	

## III. RESUME DES NOTES

Insérer les notes issues des tableaux pertinents dans les différentes sections du PCR, par exemple pour la Réalisation des Produits insérer la moyenne des notes du Tableau de la section « D.I Produits obtenus »

CRITERES	SOUS-CRITERES	NOTES
RESULTATS DU PROJET	Réalisation des Produits <i>(cf. note Section D.I.)</i>	3
	Réalisation des Effets <i>(cf. note Section D.II)</i>	2
	Respect du Calendrier <i>(cf. note Section F.4)</i>	2
	<b>PERFORMANCE GENERALE DU PROJET</b> <i>(moyenne des notes)</i>	2
PERFORMANCE DE LA BANQUE	Conception et état de Préparation <i>(cf. note Section I.I)</i>	4
	Supervision <i>(cf. note Section I.I)</i>	3
	<b>PERFORMANCE GENERALE DE LA BANQUE</b> <i>(moyenne des notes)</i>	4
PERFORMANCE DE L'EMPRUNTEUR	Conception et état de Préparation <i>(cf. note Section I.I)</i>	3
	Exécution <i>(cf. note Section I.I)</i>	3
	<b>PERFORMANCE GENERALE DE L'EMPRUNTEUR</b> <i>(moyenne des notes)</i>	3

## IV. RESPONSABLES DU PROJET AU SEIN DE LA BANQUE

FONCTIONS	A L'APPROBATION	A L'ACHEVEMENT
Directeur Régional	-	J. K. LISTE
Directeur Sectoriel	A. R. RAKOTOBÉ	H. CHEIKHROUHOU
Chef de Division du Secteur p.i.	W. HABTE-SELASSIE	I. KONATE
Chef de Projet	J.B. NGUEMA-OLLO	A. MOUSSA
Chef de l'équipe du RAP		A. MOUSSA
Membres de l'équipe du RAP		P. DJAIGBE

## B. CONTEXTE DU PROJET

**Faire un résumé du bien-fondé de l'assistance de la Banque. Texte:**

- sur quel défi du développement porte le projet,
- stratégie générale de l'emprunteur pour relever ce défi,
- activités de la Banque dans ce(s) pays et dans ce secteur durant l'année dernière et performance, et
- activités en cours financées par la Banque et d'autres sources extérieures qui complètent, font doublon ou se rapportent à ce projet.

**Veillez citer les sources concernées. Exprimez-vous sur la force et la cohérence de cette justification.**

**[300 mots au plus. Tout autre propos pertinent sur les origines et l'historique du projet doit être, si besoin, présenté à l'annexe 6 intitulé: Description du Projet]**

Le projet faisait partie du programme de développement de l'électrification rurale élaboré par le Gouvernement béninois en vue d'atteindre à moyen terme, un taux d'électrification de 29 % en 2008 et à long terme, l'électricité pour tous à moindre coût. Il s'inscrivait ainsi dans la vision de la Banque dont la stratégie d'assistance au Bénin (DSP 2002-2004), était basée sur le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et consistait à lutter contre la pauvreté en donnant la priorité de ses interventions au développement rural, au renforcement des infrastructures de base et au développement des ressources humaines.

Depuis la crise énergétique enregistrée au Bénin en 1998, la stratégie nationale dans le secteur est basée sur : (i) la valorisation des ressources énergétiques ; (ii) la réduction des coûts de l'énergie électrique ; (iii) la diversification des sources d'approvisionnement ; et (iv) l'augmentation du taux d'accès des populations à l'électricité. C'est dans cette optique de réduction des inégalités socio-économiques, notamment en faveur des zones rurales que le programme d'électrification rurale a été conçu.

La Banque a approuvé depuis le début de ses interventions en 1972 au Bénin, 83 opérations pour des engagements nets cumulés de 595 millions d'UC. Le portefeuille de la Banque comprend 15 opérations totalisant 174 millions d'UC. Il est constitué de 11 projets couvrant pratiquement tous les secteurs d'intervention de la Banque dont le présent projet pour le secteur de l'énergie. Il est caractérisé par la présence de 5 projets à risque soit 45%. Le taux de décaissement global de l'ensemble du portefeuille s'établit 41% au 31/10/2011.

Six (6) autres projets similaires sont en cours, financés par le Budget national et d'autres partenaires financiers : (i) interconnexion électrique de 10 chefs-lieux de commune (Budget national) ; (ii) électrification de 5 chefs-lieux d'arrondissement (Budget national) ; (iii) électrification des localités de Toui, Kilibo, Ikémon, Akpéro, Léma-Mamoudji, Akpassi et Pira (Budget national) ; (iv) électrification 58 localités (BIDC) ; et (v) électrification 100 localités (BIDC ; Budget national).

## C. OBJECTIF DU PROJET ET CADRE LOGIQUE

### 1. Enoncer le(s) Objectif(s) de Développement du Projet (ainsi qu'ils sont présentés dans le rapport d'évaluation)

Le projet avait pour objectif sectoriel l'augmentation du taux d'accès des populations rurales à l'électricité en vue d'améliorer leurs conditions de vie. Il visait notamment à stabiliser les populations dans ces zones et à réduire à moyen terme l'utilisation des autres formes d'énergie plus coûteuses ou plus nuisibles à l'environnement. Les objectifs spécifiques du projet étaient: (i) l'électrification de 57 localités et (ii) la mise en place d'une capacité locale de traitement des poteaux en bois.

### 2. Décrire les principales composantes du projet en indiquant comment chacune contribuera à la réalisation des objectifs du projet

Le projet comprend les composantes suivantes :

- A. Renforcement de la production et extension des réseaux électriques MT et BT :** Elle comprend : (i) l'installation d'une centrale diesel et d'un poste de transformation associé dans la localité de Ouessé ; (ii) le renforcement et l'extension des réseaux existants en moyenne tension (MT) et des réseaux mixtes (moyenne et basse tensions) en vue d'électrifier de nouvelles localités et des quartiers de certaines grandes agglomérations déjà électrifiées ; (iii) la construction des réseaux de distribution basse tension (BT) et de postes de transformation dans les localités du projet.
- B. Réalisation des travaux de distribution :** Elle comprend : (i) la réalisation de 21 000 branchements en faveur des populations bénéficiaires dont 20 000 branchements sociaux monophasés domestiques et 1 000 branchements triphasés pour les forces motrices (stations de pompage, moulins à grains, ateliers de fabrication, unités de transformations, etc...) ; (ii) l'installation de 4 180 foyers d'éclairage public pour la sécurisation des personnes et des biens; et (iii) l'acquisition de matériels d'exploitation et de maintenance des réseaux en vue de renforcer les capacités d'intervention de la SBEE, afin d'améliorer la qualité de service dans la fourniture de l'énergie électrique.
- C. Montage d'une unité de traitement de poteaux en bois :** Elle prévoit le montage d'une unité locale de traitement et de fabrication de poteaux en bois utilisés dans la construction des réseaux électriques de distribution, ce qui permettrait à la SBEE de réduire, voire de cesser ses importations en provenance d'Europe ou d'Afrique du Sud et même d'exporter vers les pays voisins.
- D. Gestion du projet :** Elle comprend : (i) l'ingénierie, le contrôle et la surveillance des travaux assurés par un bureau d'ingénieur-conseil recruté au titre du projet; (ii) la Cellule d'exécution du projet et le renforcement de ses capacités techniques par l'acquisition d'équipements informatiques et de bureau ; (iii) l'audit externe des comptes du projet par un cabinet indépendant qui vérifiera la conformité de l'utilisation des ressources du prêt.

### 3. Evaluer brièvement (deux phrases au plus) les objectifs du projet sous trois angles : noter l'évaluation, en utilisant l'échelle de notation fournie à l'appendice 1.

CARACTERISTIQUES DES OBJECTIFS DU PROJET		EVALUATION	NOTE
<b>PERTINENTS</b>	a) Pertinent au regard des priorités de développement du pays	Le projet faisait partie du programme d'électrification rurale du Bénin dont l'objectif était d'atteindre un taux d'électrification de 29 % en 2008. Il a été conçu à la suite de l'étude d'électrification rurale au Bénin financée en 1997 par la Banque et le Gouvernement béninois portant sur 30 des 57 localités du projet.	4
<b>REALISABLES</b>	b) Objectifs jugés réalisables au regard des contributions au projet et des délais envisagés.	Les objectifs étaient réalisables dans les délais de 44 mois initialement prévus. Les contributions étaient suffisantes et mobilisables pour assurer l'exécution du projet dans les délais. Toutefois, un grand optimisme avait été mis dans le délai d'exécution de	3

		l'interconnexion Nord Bénin-Nord Togo à partir de laquelle, 21 localités du projet devraient être électrifiées par l'utilisation du câble de garde. Le retard accusé dans la construction de cet ouvrage a conduit à l'abandon de cette option retenue à l'évaluation au profit de la solution technique classique mais plus coûteuse de construction des réseaux en moyenne tension (20-33 kV), d'où des coûts supplémentaires.	
<b>COHERENTS</b>	c) Conforme à la stratégie nationale ou régionale de la Banque.	Les objectifs du projet étaient en conformité avec la stratégie de la Banque au Bénin, telle que définie dans le Document de stratégie pays (DSP) 2002-2004 dont les deux piliers étaient : (i) le développement rural et les infrastructures de base et (ii) le secteur social. Le projet s'est fondé sur le premier pilier (i).	4
	d) Conforme aux priorités générales de la Banque.	Le projet était conforme aux priorités de la Banque dont les interventions visent en général à lutter contre la pauvreté et améliorer les conditions de vies des populations des pays membres régionaux, par l'accès à des services sociaux de base modernes parmi lesquels l'accès à l'électricité.	4

**4. Présenter le cadre logique. En l'absence de cadre logique, remplir le tableau ci-dessous, en indiquant l'objectif global du projet, les principales composantes du projet, les principales activités de chaque composante, les produits et les effets attendus, ainsi que les indicateurs de mesure de la réalisation des résultats. Vous pouvez créer des rangées supplémentaires pour les composantes, activités, produits ou effets, si nécessaire.**

<b>Hiérarchie des objectifs (HO)</b>	<b>Indicateurs objectifs vérifiables (IOV)</b>	<b>Moyens de vérification (MDV)</b>	<b>Hypothèses/risques</b>
<b>1. Objectif sectoriel</b> 1.1. Augmentation du taux d'accès des populations rurales à l'électricité en vue d'améliorer leurs conditions de vie	Taux d'électrification du pays de 20 % en 2002 à 29% en 2008	1.1 Rapports du Ministère de l'Energie 1.2. Rapports et statistiques du Ministère du Plan 1.3. Rapports d'activités de la SBEE 1.4. Rapports d'activités de La CEB	<b>Influence sur objectif majeur</b>
<b>2. Objectif du projet</b> 2.1. Electrification de nouvelles localités rurales 2.2. Fourniture et traitement locaux des poteaux en bois	a) 57 nouvelles localités électrifiées en 2008 b) Une unité locale de traitement des poteaux en bois installée en 2008 c) 8000 poteaux en bois traités localement par an en 2008	2.1. Rapport du Ministère de l'Energie 2.2. Rapports d'activités annuels de la SBEE 2.3. Rapports de Supervision de la Banque	<b>Influence sur objectif secteur</b> 2.1 Réforme institutionnelle menée avec succès 2.2. Mise en œuvre correcte de la nouvelle politique et stratégie de développement du secteur de l'électricité.

<p><b>3. Réalisations</b></p> <p>3.1. Renforcement de la production et extension des réseaux électriques MT et BT</p> <p>3.2. Réalisation des travaux de Branchements</p> <p>3.3. Montage d'une unité de traitement de poteaux bois</p>	<p>i) 163 km de réseau MT en 20 kV construits en 2008</p> <p>ii) 360 km de réseau BT construits en 2008</p> <p>iii) 255 km de réseau mixte construits en 2008</p> <p>iv) 145 Postes de transformation MT/BT réalisés en 2008</p> <p>v) 4 180 foyers d'éclairage public installés en 2008</p> <p>vi) 21 000 nouveaux branchements réalisés en 2008</p> <p>vii) 155 000 nouveaux ménages raccordés en 2008</p>	<p>3.1. Rapport trimestriels d'exécution du projet</p> <p>3.2. Rapports des missions de supervision de la Banque</p> <p>3.3. Rapports d'achèvement du projet</p> <p>3.4. Rapports d'audit des comptes du projet</p> <p>3.5. Rapports de l'ingénieur-Conseil</p>	<p><b>Influence sur objectif projet</b></p> <p>3.1. Réalisation du projet d'interconnexion Nord Togo- Nord Bénin</p> <p>3.2. Réalisation du projet d'interconnexion CEB-NEPA</p> <p>3.2. Sécheresse des barrages hydro-électriques</p>
<p><b>4. Activités</b></p> <p>4.1. Recrutement d'ingénieur-conseil</p> <p>4.2. Recrutement d'entreprises</p> <p>4.3. Recrutement de l'auditeur</p> <p>4.4. Réalisation des travaux</p> <p>4.5. Suivi, contrôle des travaux</p> <p>4.6. Audits externes du projet</p> <p>4.7. Réceptions, mises en service des installations</p>	<p><b>4.1. Ressources Financières</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• FAD : 12,32 millions d'UC</li> <li>• SBEE : 2,56 millions d'UC</li> <li>• Gouv. : 0,84 millions d'UC</li> <li>• Bénéficiaires : 0,19 million d'UC</li> <li>• Total : 15,88 millions d'UC</li> </ul> <p><b>4.2. Ressources Humaines</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultants</li> <li>• Entreprises</li> <li>• Suivi de la Banque</li> </ul>	<p>4.1. Rapport d'évaluation</p> <p>4.2. Accord de prêt signé</p> <p>4.3. Contrat de l'ingénieur-Conseil</p> <p>4.4. Contrat des entreprises</p> <p>4.5. Contrat de l'auditeur</p>	<p><b>Influence sur les réalisations</b></p> <p>4.1. Sanctions pour arriérés de paiements</p> <p>4.2. Respect de tous les partenaires de leurs engagements et de leurs contrats pour le financement et la réalisation du projet</p> <p>4.3. Respect du calendrier d'exécution du projet.</p>
<p><b>5. Pour chaque dimension du <u>cadre logique</u>, indiquer brièvement (deux phrases au plus) à quel point le cadre logique a contribué à la réalisation des objectifs mentionnés ci-après. Noter l'évaluation en utilisant l'échelle de notation fournie à l'appendice 1. En l'absence de cadre logique, attribuer à cette section la note 1.</b></p>			
<p><b>CARACTERISTIQUES DU CADRE LOGIQUE</b></p>		<p><b>EVALUATION</b></p>	<p><b>NOTE</b></p>
<p><b>LOGIQUE</b></p>	<p>a) Prévoit un enchaînement causal logique pour la réalisation des objectifs de développement du</p>	<p>Les activités, les réalisations et les objectifs de développement du projet ont été clairement mis en évidence dans le cadre logique avec des liens de cause à effet.</p>	<p>4</p>

	projet		
<b>MESURABLE</b>	b) Énonce les objectifs et les effets de manière mesurable et quantifiable.	Les objectifs, les produits ainsi que les effets attendus ont été explicités dans le cadre logique de façon précise, avec des indicateurs vérifiables, mesurables et quantifiables.	4
<b>DETAILLE</b>	c) Mentionne les risques et les hypothèses clés.	Certaines hypothèses de risques ont été certes indiquées dans le cadre logique, mais leurs mesures d'atténuation n'ont pas été suffisamment mentionnées. Il s'agit des mesures d'atténuation des risques liés au retard dans la réalisation de l'interconnexion Nord Bénin – Nord Togo et à l'incapacité de la SBEE à livrer les poteaux en béton armé (PBA) dans les délais et ont affecté l'exécution du projet en occasionnant des coûts supplémentaires et des retards dans les travaux.	3

## D. PRODUITS ET EFFETS

### I. PRODUITS OBTENUS

Dans le tableau ci-dessous, évaluer pour chaque principale activité, **les réalisations par rapport aux prévisions**, en se fondant sur le cadre logique présenté à la Section C. Noter le degré de réalisation des produits attendus. Calculer les notes pondérées en proportion approximative du coût des activités du projet.

PRINCIPAUX PRODUITS		Note de l'évaluation	Proportion des Coûts du Projet en pourcentage (ainsi que mentionné dans le rapport d'évaluation)	Note pondérée
Produits Attendus	Produits Obtenus			
1) 163 km de réseau MT 20 kV construits	352 km de réseau 20 kV construits	4	9%	0,36
2) 255 km de réseau mixtes construits	138 km de réseau mixtes construits	3	13%	0,39
3) 360 km de réseau BT	482 km de réseau BT construits	4	28%	1,12
4) 145 postes de transformation réalisés	211 postes MT/BT de transformation réalisés	4	5%	0,20
5) 117 IACM posés	198 IACM Posés	4	2%	0,08
6) 2200 Mises à la terre Réalisées	1 560 Mises à la terre réalisées	4	1%	0,04
7) 4 180 foyers d'éclairage public installés	4 095 foyers d'éclairage public installés	4	6%	0,24
8) 21 000 branchements Réalisés	16 000 branchements réalisés	3	9%	0,27
9) Une centrale diesel construite	Une centrale diesel construite (Ouessé)	4	2%	0,08
10) Une unité de traitement de poteaux en bois installée	Néant.	0	15%	0,00
11) Etudes, et Rapports de Supervisions et d'Audits produits	Rapports ingénieur-conseil ; Rapports trimestriels d'avancement du projet ; Rapports de supervision ; Rapports d'Audit externe	2	5%	0,10
12) Acquisition de matériels informatiques, de bureau et d'exploitation de réseau	Matériel informatique acquis Matériels de bureau acquis	3	6%	0,15
<b>NOTE GENERALE DES PRODUITS</b> [correspond à la somme des notes pondérées]				<b>3,03</b>

Cocher ici pour ignorer la note

**Donner les raisons pour lesquelles la note a été ignorée**

Inscrire la nouvelle note ou réinscrire la note calculée

3

## II. EFFETS OBTENUS

EFFETS		Note de l'évaluation
Prévus	Réalisés	
1. Electrification de 57 localités en 2008	Electrification de 91 localités à la fin du projet en octobre 2011 dont 54 localités en 2008	4
2. Amélioration du taux de l'électrification du pays de 20 % en 2002 à 29 % en 2008	Augmentation du taux d'électrification du pays de 20% en 2002 à 28 % en 2011	3
3. Disponibilité locale de 8 000 poteaux bois par an à partir de 2008	Néant. La réalisation de l'unité de traitement de poteaux en bois a été abandonnée.	0
<b>NOTE GENERALE DES EFFETS</b> [Correspond à la moyenne des notes de l'évaluation]		2



Cocher ici pour ignorer la note calculée

Donner les raisons pour lesquelles la note calculée a été ignorée	
Inscrire la nouvelle note ou réinscrire la note calculée	2

2. <u>Autres effets</u> : Commenter les effets additionnels non prévus dans le cadre logique, et qui portent notamment sur les questions transversales (genre, par exemple).
<p><b>Préservation de l'environnement</b> : Dans la situation d'avant-projet, les populations des localités non électrifiées utilisaient comme sources principales d'énergie domestique, le bois de chauffe, le pétrole lampant ou des huiles végétales. Dans certaines localités, il existait des ateliers et des petites unités de transformation (moulins) qui utilisaient des groupes diesel pour leur fonctionnement. Avec le projet, une substitution s'est opérée avec l'électricité.</p> <p><b>Urbanisation accélérée et promotion des NTIC</b>: Avec l'accès à l'énergie électrique, certaines localités électrifiées ont enregistré une urbanisation accélérée avec la construction d'immeubles ou autres types de bâtiments ou de résidences en matériaux définitifs. Ainsi, les prix d'acquisition de parcelles dans plusieurs de ces localités ont connu des fortes hausses. Des centres et des salles de NTIC se sont également développés dans plusieurs localités électrifiées (internet, téléphonie, bureautique, formation en informatique, saisie et traitement de textes, etc...).</p> <p><b>Impact sur le genre</b> : Dans la zone du projet, les femmes représentent 51 % de la population. Elles sont responsables de la collecte de bois de chauffe, de l'éclairage domestique et de la conservation des aliments ou autres produits périssables. L'accès à l'électricité a contribué à libérer ces femmes de ces corvées quotidiennes et récurrentes en leur permettant de se consacrer davantage à d'autres activités génératrices de revenus. L'accès à l'énergie électrique a aussi offert de meilleures conditions d'études, de scolarité et d'apprentissage pour les jeunes ruraux. Il a amélioré également les conditions de travail dans les centres de santé des localités bénéficiaires qui ont vu leurs fréquentations accrues.</p> <p><b>Electrification de plusieurs localités non prévue à l'évaluation du projet</b> : Suite à l'abandon de l'option technique d'électrifier certaines localités du projet par l'utilisation du câble de garde de la ligne d'interconnexion Nord Bénin-Nord Togo et le retour à l'option classique de construction des réseaux en moyenne tension 33 kV, plusieurs localités non prévues au projet sont traversées par ces lignes ou sont riveraines de celles-ci. Le Gouvernement vient d'engager sur le Budget national et sur le Fonds national d'électrification rural (FNER), l'électrification de 22 localités traversées par la ligne 33 kV Parakou-Djougou réalisée par le projet. D'autre part, lors de l'exécution de la première phase du projet, des</p>

modifications ont été apportées aux tracés et ont permis d'électrifier 34 localités non retenues à l'évaluation du projet.

**3. Menaces qui pèsent sur la viabilité des effets obtenus. Souligner les facteurs qui affectent, ou pourraient affecter les effets du projet à long terme ou leur viabilité. Mentionner toute nouvelle activité ou changement institutionnel éventuellement recommandé pour assurer la viabilité des effets. L'analyse devra s'inspirer de l'analyse de sensibilité de l'annexe 3, si pertinent.**

**Insuffisance d'énergie électrique pour alimenter les localités électrifiées.** Depuis quelques années, on observe au Bénin, un déficit entre la demande d'énergie électrique de plus en plus croissante (en progression de 7 % en moyenne par an sur les sept dernières années) et l'offre d'énergie sur le réseau électrique interconnecté, provenant de la CEB et des moyens de production propres de la SBEE. En 2010, l'énergie livrée par la SBEE au réseau de distribution s'est élevée à 964 GWh contre 917 GWh en 2009, soit une hausse de 5%. Les ventes nettes d'énergie en quantités sont passées de 710 GWh en 2009 à 771 GWh en 2010, soit une évolution de plus de 8 %. L'approvisionnement en énergie électrique de la SBEE en 2010 a été assuré à 91% par la CEB (9% provenant des moyens propres de production) Quant au nombre total d'abonnés, il est passé de 387 256 en 2009 à 416 878, soit une évolution de 7,65%. La fourniture de l'alimentation électrique connaît des perturbations fréquentes consécutives aux nombreuses interruptions sur le réseau de la CEB (délestages pour insuffisance d'énergie disponible importée du Nigéria, du Ghana et de la Côte d'Ivoire pour satisfaire la demande du Bénin et du Togo). La SBEE enregistre ainsi en moyenne plus de quatre (4) interruptions par jour de durée allant de 19 à 150 minutes suivant les régions du pays.

**Mitigation du risque :** Le risque est atténué par : (i) le renforcement des moyens propres de production (thermiques) de la SBEE avec la construction en cours sur le site de Maria Gléta (Cotonou) d'une centrale électrique 80 MW à turbines (gaz/ jet fuel) dont l'exécution est quasi achevée. La mise en service de cette centrale pourra intervenir avant la fin de l'année 2011. Elle est également prévue fonctionner au gaz dès que disponible, à partir du West African Gas Pipeline (WAGP) reliant le Nigéria, le Bénin, le Togo et le Ghana ; (ii) le projet d'interconnexion 330 kV Ghana-Togo-Bénin en cours (financé en partie par la Banque) en vue du renforcement de la capacité d'importation d'énergie à partir du Ghana et de la Côte d'Ivoire ; (iii) la projet multinational de la CEB et des Gouvernements béninois et togolais de construction de la centrale hydroélectrique de 147 MW d'Adjarala sur le fleuve mono (territoire béninois), dont le démarrage des travaux est prévu pour 2014 pour s'achever en 2017 ; et (iv) le projet du Pool énergétique ouest africain (WAPP) de construction de la dorsale nord 330 kV Nigéria- Niger-Burkina-Bénin dont les études sont à un stade très avancé.

## E. CONCEPTION ET ETAT DE PREPARATION A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

1. Indiquer dans quelle mesure la Banque et l'emprunteur se sont assurés que le projet tienne compte de la capacité de l'emprunteur à le mettre en œuvre, en assurant sa bonne conception et en mettant en place le dispositif requis pour l'exécution. Analyser tous les aspects liés à la conception du projet. Les questions liées à la conception sont les suivantes: dans quelle mesure la conception du projet a-t-elle tenu compte des leçons tirées de précédents RAP dans le secteur ou dans le pays (citer quelques RAP clés); le projet repose-t-il sur de sérieuses études analytiques (citer quelques documents clés); dans quelle mesure la Banque et l'emprunteur ont-ils convenablement évalué la capacité des organes d'exécution et de la cellule d'exécution du projet; degré de consultations et de partenariats, justification économique du projet et les dispositions prises en matière d'assistance technique.

**[250 mots au plus. Tout autre propos concernant la mise en œuvre devra être présenté à l'annexe 6 intitulé : Description du projet]**

Le deuxième projet d'électrification rurale constituait la septième opération de la Banque dans le secteur de l'énergie au Bénin. Sa conception a été faite en étroite collaboration avec l'Emprunteur et a tenu compte des leçons tirées de l'exécution du premier projet d'électrification de 17 centres ruraux approuvé par la Banque en mai 2000 et qui était en cours d'achèvement. Les faiblesses majeures relevées dans la mise en œuvre de ce projet étaient : (i) délai relativement long d'entrée en vigueur du prêt ; et (iii) lenteur dans la mise en place de la Cellule d'exécution ; (iii) faible maîtrise des règles et procédures de la Banque.

Les organes mis en place dans le cadre du premier projet d'électrification de 17 centres ruraux ont ainsi été maintenus pour le présent projet. Il s'agissait du Comité de suivi et de la Cellule d'exécution créée au sein de la SBEE. La Cellule d'exécution a été renforcée et rattachée directement à la Direction générale de la SBEE pour une plus grande efficacité. Des formations sur les règles et procédures de la Banque en matière de passation de marchés et de décaissements ont été organisées à l'intention des membres de la Cellule au cours des missions de lancement et de supervision de la Banque. L'assistance technique d'un bureau d'ingénieur-conseil a été prévue pour appuyer la Cellule dans la préparation des passations de marchés, la validation des études techniques, le contrôle et la surveillance des travaux.

**2. Pour chaque dimension de la conception et de l'état de préparation à la mise en œuvre du projet, présenter une brève évaluation (deux phrases au plus). Attribuer une note d'évaluation en utilisant l'échelle de notation figurant à l'appendice 1.**

ASPECTS LIES A LA CONCEPTION ET A L'ETAT DE PREPARATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET		EVALUATION	Note de l'évaluation
<b>REALISME</b>	a) Du fait de sa complexité, le projet est sous-tendu par une analyse de la capacité du pays et de son engagement politique.	La SBEE et la Cellule d'exécution créée en son sein disposaient de l'expertise et de l'expérience nécessaires pour la mise en œuvre du projet. Inscrit dans le programme du Gouvernement, le projet bénéficie de l'engagement et de l'appui politique au plus haut niveau de l'Etat.	4
<b>EVALUATION DU RISQUE ET ATTENUATION</b>	b) La conception du projet tient suffisamment compte des risques	Les principaux risques ont été identifiés et pris en compte à la conception du projet, ainsi que les mesures d'atténuation. Toutefois, les risques liés à l'incapacité de la SBEE à livrer les PBA en quantités suffisantes et dans les délais requis et le retard dans la réalisation de ligne d'interconnexion Nord Bénin – Nord Togo,	3

		n'ont pas été suffisamment pris en compte dans à la conception du projet		
<b>UTILISATION DES SYSTEMES DU PAYS</b>	c) Les systèmes de passation des marchés, de gestion financière, de suivi et/ou autres sont fondés sur des systèmes qu'utilisent déjà le gouvernement et/ou d'autres partenaires	Toutes les acquisitions de biens, travaux et services financées par la Banque ont été faites conformément aux règles et aux procédures de la Banque avec l'utilisation des dossiers types d'appel d'offres. Par contre les acquisitions de certains intrants pour la fabrication des PBA, financées par la SBEE sur fonds propres ont été faites suivant la réglementation nationale en matière de passation des marchés publics. L'audit annuel des comptes du projet a été confié à un cabinet externe.		4
<b>Pour les dimensions ci-après, attribuer des notes d'évaluation distinctes pour la performance de la Banque et la performance de l'emprunteur :</b>			<b>Note de l'évaluation</b>	
			<b>Banque</b>	<b>Emprunteur</b>
<b>CLARITE</b>	d) Les responsabilités en ce qui concerne la mise en œuvre du projet sont clairement définies.	Les responsabilités des différents organes de suivi et d'exécution du projet ont été clairement définies et précisées dans le rapport d'évaluation.	4	4
<b>PREPARATION A LA PASSATION DES MARCHES</b>	e) Les documents requis pour l'exécution (documents sur les spécifications, la conception, la passation des marchés, etc.) sont prêts au moment de l'évaluation.	Le matériel devant être acquis par le projet est d'utilisation courante à la SBEE et les spécifications techniques relatives sont bien connues. Les catégories de dépense ont été définies dans le rapport d'évaluation et dans l'Accord de prêt ainsi que leurs modes d'acquisition. Cependant, seules les quantités de matériels nécessaires pour l'électrification de 30 localités sur les 57 du projet étaient définies à l'évaluation. Quant au montage de l'unité de traitement de poteaux en bois, les études devant garantir sa faisabilité technique et sa viabilité économique n'avaient pas été réalisées à l'évaluation.	2	2
<b>PREPARATION AU SUIVI</b>	f) Les indicateurs et le plan de suivi sont adoptés.	Un Comité de suivi composé de la SBEE et des délégués de plusieurs ministères a été mis en place pour évaluer périodiquement l'état d'exécution du projet. Il était aussi prévu la transmission à la Banque des rapports trimestriels d'avancement et des rapports annuels d'audit des comptes du projet. Un plan de suivi des activités prévues, a été défini sur les 44 mois d'exécution du projet ainsi que le planning prévisionnel des missions de supervision de la Banque.	4	4

<b>DONNEES DE REFERENCE</b>	h) La collecte des données de référence est achevée ou en cours.	Les données de référence du secteur de l'énergie et de la SBEE étaient disponibles et ont été indiquées dans le rapport d'évaluation. Cependant, la collecte des données relatives à la faisabilité de l'unité de traitement de poteaux en bois n'était pas réalisée à l'évaluation, notamment le recensement sur le territoire béninois des essences forestières nécessaires à cette activité.	3	3
-----------------------------	--	---	---	---

## F. MISE EN ŒUVRE

**1. Donner les principales caractéristiques de l'exécution du projet quant aux aspects suivants: respect des calendriers, qualité des constructions et autres travaux, performance des consultants, efficacité de la supervision par la Banque et efficacité de la surveillance par l'emprunteur. Déterminer dans quelle mesure la Banque et l'emprunteur ont veillé au respect des mesures de sauvegarde.**

**[300 mots au plus. [Tout autre propos concernant la mise en œuvre devra être présenté à l'annexe 7 intitulé : Description du projet]**

L'exécution du projet qui s'est déroulée en deux phases distinctes n'a pas respecté le délai prévu de 44 mois. L'Accord de prêt a été signé le 12/01/2011, puis entré en vigueur le 08/12/2004 en même temps que la satisfaction des conditions de premier décaissement. La date de clôture du prêt a été prorogée à deux reprises jusqu'au 31/12/2011, soit de trois ans par rapport à la date initiale fixée au 31/12/2008. Ce retard était consécutif à : (i) de longs délais dans l'approbation au niveau national des documents d'acquisition et de signature des contrats ; (ii) l'indisponibilité de certaines études techniques et économiques ; (iii) l'insuffisance des ressources financières disponibles; (iii) l'incapacité de la SBEE à livrer les PBA dans les délais ; et (iv) les difficultés de paiement des factures sur la contrepartie nationale. Malgré le retard enregistré, la qualité technique des ouvrages réalisés est satisfaisante.

L'ingénieur-conseil a été recruté en juin 2005 avec 10 mois de retard. Ses prestations qui portaient sur : (i) l'actualisation et la validation des DAO des études existantes ; (ii) la passation des marchés ; (iii) les réceptions de matériels en usines et sur sites ; (iv) la surveillance des travaux et le suivi administratif des contrats (iv). Elles ont été bien exécutées et se sont achevées en novembre 2010 suite à un réaménagement qui a été apporté au contrat en décembre 2009, après l'achèvement des travaux de la première phase du projet. La surveillance des travaux de la deuxième phase a été entièrement assurée par la SBEE. Concernant le cabinet en charge de l'élaboration du manuel de procédures administrative et comptable et de l'audit annuel des comptes du projet, son recrutement n'est intervenu qu'en décembre 2008. De ce fait, la gestion financière du projet a été faite pendant plus de 4 ans sans manuel de procédures et les rapports annuels d'audit ont été réalisés avec plusieurs mois voire années de retard.

Le montage de l'unité de traitement de poteaux en bois a été abandonné. En effet, l'étude de faisabilité réalisée après l'évaluation du projet a relevé que les essences forestières nécessaires ne sont pas disponibles en quantité suffisante au Bénin pour soutenir une telle activité.

Les supervisions de la Banque ont été régulières avec au total 13 missions effectuées, soit en moyenne 1,6 supervisions/an. Celles-ci ont permis à la Banque de prendre des décisions et de faire des recommandations pertinentes ayant permis d'avancer la réalisation du projet.

**2. Commenter le rôle des autres partenaires (bailleurs de fonds, ONG, entreprises, etc.). Evaluer l'efficacité des modalités de cofinancement et de la coordination des bailleurs de fonds, le cas échéant.**

Le projet a été exclusivement financé par la Banque (70%), le Gouvernement du Bénin (17%) et la SBEE (13%). Malgré ses difficultés financières, la SBEE a pu livrer aux entreprises l'ensemble des PBA nécessaires à l'achèvement du projet, même si des retards importants ont été enregistrés dans les livraisons. Le Gouvernement a revu à la hausse sa participation financière au projet pour couvrir le déficit de ressources disponibles lors de la mise en œuvre de la deuxième phase et pour alléger la participation de la SBEE compte tenu de sa situation financière fragile. Cependant les paiements des factures éligibles au titre de la contrepartie par le Trésor public ont connu d'importants retards.

**3. Harmonisation. Indiquer si la Banque s'est explicitement employée à harmoniser les instruments, systèmes et/ou approches avec les autres partenaires.**

Le projet étant cofinancé par la Banque, le Gouvernement béninois et la SBEE, l'harmonisation d'instruments, de systèmes et/ou d'approche avec d'autres partenaires était sans objet. Toutes les acquisitions de biens, travaux et services du projet ont été faites suivant les règles et les procédures de la Banque en la matière.

**4. Pour chaque aspect de la mise en œuvre du projet, indiquer dans quelle mesure le projet a atteint les objectifs ci-après. Présenter une évaluation succincte (deux phrases au plus) et attribuer une note d'évaluation, en utilisant l'échelle de notation figurant à l'appendice 1.**

ASPECTS LIES A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET		EVALUATION		NOTE DE L'EVALUATION
RESPECT DU CALENDRIER	a) degré de respect de la date prévue de clôture. Si l'écart à droite est: inférieur à 12, "4" est noté entre 12.1 et 24, "3" est noté entre 24.1 et 36, "2" est noté Supérieur à 36.1, "1" est noté	Ecart en mois entre la date prévue de clôture et la date effective de clôture ou la date de réalisation de 98% de décaissement.	La date initiale de clôture du prêt fixée au 31/12/2008 a été prorogée jusqu'au 31/12/2011. Le taux de décaissement du prêt a atteint 98% le 30/05/2011	2
		29,3		
PERFORMANCE DE LA BANQUE	b) Conformité de la Banque aux :			
	Mesures de protection environnementale	Le projet a été classé par la Banque en catégorie 2 conformément à sa Politique en matière de protection de l'environnement. Les impacts négatifs du projet ont été réduits par le respect et le suivi des mesures de protection environnementale.		4
	Dispositions fiduciaires	La Banque a formulé des recommandations sur les rapports d'audit qui ont été repris en conséquence. En matière de passation de marchés, la Banque a veillé au respect de ses règles et procédures qui ont été utilisées pour les acquisitions de biens, travaux et services du projet qu'elle a financé et a donné dans les délais requis les avis nécessaires.		3
	Accords conclus dans le cadre du projet	La Banque a veillé à la satisfaction et au respect des conditions d'entrée en vigueur et de premier décaissement du prêt. Outre celles préalables d'entrée en vigueur, elles		4

		portaient sur la reconduction et le renforcement de la Cellule d'exécution, la reconduction du Comité de suivi du premier projet d'électrification rurale de 17 centres, l'ouverture des comptes spéciaux, l'accord subsidiaire de rétrocession du prêt à la SBEE. D'autres conditions figuraient également dans l'Accord de prêt et ont été satisfaites.	
	c) La supervision de la Banque a été satisfaisante en termes de dosage des compétences et de praticabilité des solutions.	Les équipes de supervision de la Banque étaient constituées d'un ingénieur électricien et d'un analyste financier. La participation à ces missions de temps en temps, d'autres spécialistes de la Banque notamment en acquisitions, ou en gestion financière, aurait été très utile.	3
	d) La surveillance de la gestion du projet par la Banque a été satisfaisant.	La surveillance de la gestion du projet par la Banque a été régulière tant au Siège de celle-ci, qu'au niveau de l'organe d'exécution et sur les sites lors des missions de supervision. Les supervisions de la Banque ont été régulières avec en moyenne 1,6 supervisions/an. Toutefois, le retard dans le recrutement du cabinet d'audit n'a pas permis à la Banque de disposer dans les délais requis, les rapports d'audit et de donner ses avis et ses recommandations à temps sur la gestion financière du projet.	3
<b>PERFORMANCE DE L'EMPRUNTEUR</b>	e) L'emprunteur s'est conformé aux:		
	Mesures de protection environnementale	L'organe d'exécution a respecté les mesures de protection environnementale pendant l'exécution du projet. Elle a ainsi utilisé les couloirs des routes existantes bitumées ou en latérite pour servir de passage aux lignes de raccordement ou d'interconnexion en moyenne tension. Elle a aussi apporté certaines modifications nécessaires dans les tracées afin de limiter la destruction des gros arbres et autres espèces protégés de l'écosystème.	4
	Dispositions fiduciaires	Les dispositions fiduciaires de la Banque n'ont pas été totalement respectées avec la soumission tardive à la Banque des rapports d'audit avec plusieurs mois voire années de retard. Les rapports finaux d'audit des périodes 2005-2007 et 2008-2009 ont été soumis à la Banque en avril 2010 et juin 2011 respectivement. Celui de l'exercice 2010 a été transmis à la Banque en novembre 2011. En outre, la gestion	2

		financière du projet a été faite pendant plus de 4 ans sans logiciel approprié de comptabilité et sans manuel de procédures.	
	Accords conclus dans le cadre du projet	Approuvé en octobre 2003, le prêt est entré en vigueur en décembre 2004 avec la satisfaction à la même date les conditions de premier décaissement, soit 8 mois après le délai prévu. Pendant l'exécution du projet, les dispositions relatives au fonctionnement des comptes spéciaux des fonds de contrepartie n'ont pas été respectées suite à une nouvelle disposition intervenue au Bénin, n'autorisant plus de versement de fonds de contrepartie dans les comptes des projets, d'où les retards dans le paiement des factures éligibles au niveau du Trésor public.	2
	f) L'emprunteur a été attentif aux conclusions et recommandations formulées de la Banque dans le cadre de sa supervision du projet	L'Emprunteur a été attentif aux conclusions et recommandations formulées par la Banque suite aux missions de supervision et de la revue de différents rapports soumis. Toutefois, les recommandations relatives à la livraison dans les délais des PBA au projet et au paiement des factures au titre de la contrepartie, n'ont pas été mises en œuvre avec l'efficacité souhaitée.	2
	g) L'emprunteur a collecté et utilisé, pour les prises de décisions, les informations tirées du processus de suivi.	Les informations collectées émanent essentiellement des rapports trimestriels d'exécution physique et financière du projet. Elles ont été utilisées pour des prises de décisions par le Comité de suivi mis en place par l'Emprunteur.	3

## G. ACHEVEMENT

1. Le PAR a-t-il été fourni à temps, conformément à la Politique de la Banque?			
Date de réalisation de 98% de décaissement (ou date de clôture, si applicable)	Date PAR été envoyé à pcr@afdb.org JJ/MM/AA	Ecart en mois	NOTE DE L'EVALUATION (généralisé automatiquement) Si l'écart est égal ou inférieur à 6 mois, la note est de 4. Si l'écart est supérieur à 6 mois, la note est de 1.
mai 2011	25 novembre 2011	6	4

2. Décrire brièvement le processus RAP. Décrire la manière dont l'emprunteur et les cobailleurs ont participé à l'établissement du document. Souligner toute incohérence dans les évaluations présentées dans le présent RAP. Donner la composition de l'équipe et confirmer si une visite approfondie a été effectuée. Mentionner toute collaboration substantielle avec d'autres partenaires au développement. Indiquer dans quelle mesure le bureau de la Banque dans le pays s'est impliqué dans l'établissement du présent rapport. Indiquer si les commentaires de la revue des pairs ont été fournis à temps (indiquer les noms et les titres des pairs de revue).

### [150 mots au plus]

Le présent rapport a été préparé suite à la mission d'achèvement du projet qui a séjourné au Bénin du 17 au 28 octobre 2011. La mission était conduite par M. Adama MOUSSA, Ingénieur électricien ONEC.1 et comprenait M. Pierre DJAIGBE, Analyste financier ONEC.1. Elle a eu des séances de travail avec la SBEE et les toutes structures concernées par l'exécution du projet. Elle a fait l'état d'exécution physique et financier du projet, visité les réalisations, évalué les impacts sur les populations bénéficiaires, collecté les données et les informations techniques, économiques, sociales et environnementales nécessaires à la préparation RAP et tiré les leçons de l'exécution du projet.

Le rapport fait l'objet d'examen par les pairs. Ces derniers ont formulé des commentaires et des observations qui ont été pris en compte dans le document final. Il s'agit de MM : Ndoundo NIGAMBAYE, Ingénieur électricien, ONEC.1 ; Ousmane FALL, Chargé d'investissements OPSM.2 ; Nouridine K. DIA, Economiste-pays ORCE ; Ousmane Tanou DIALLO, Consultant-ingénieur électricien, ONEC.1 ; Jean-Baptiste NGUEMA-OLLO, Ingénieur électricien ONEC.1 et Succès M. ASSYONGAR, Economiste-financier, ONEC.1.

## H. LECONS TIRES DE L'EVALUATION

Résumer les principales leçons que la Banque et l'emprunteur peuvent éventuellement tirer des effets du projet.

[300 mots au plus. Tout autre propos concernant la mise en œuvre devra être présenté à l'annexe 6 intitulé : Description du projet]

### A. DE LA CONCEPTION ET DE LA PREPARATION

- a) **Abandon d'une option technique retenue à l'évaluation du projet:** Plusieurs localités devraient être électrifiées en utilisant le câble de garde du projet d'interconnexion Nord Bénin-Nord Togo. Suite au retard enregistré, cette option a été abandonnée au profit de la solution technique classique, mais plus coûteuse de construction des réseaux MT. **Lors de la conception de projet dont l'exécution dépend d'un autre, l'Emprunteur et la Banque devront s'assurer de garanties suffisantes dans les délais de réalisation de ce dernier, afin d'éviter le recours à des solutions alternatives moins économiques.**

- b) **Indisponibilité à l'évaluation des études technico-économiques de l'unité de traitement de poteaux bois :** Les études pour le montage de cette unité n'étaient pas disponibles à l'évaluation du projet. En vue de sa réalisation, une étude de faisabilité économique a été réalisée par la suite. Celle-ci a conclu que les essences forestières nécessaires ne sont pas disponibles en quantité suffisante au Bénin pour soutenir cette activité de façon viable, d'où l'abandon de cette composante. ***La Banque devra à l'avenir s'assurer de la faisabilité d'une activité avant son inscription dans un projet. Cette faisabilité doit être soutenue par des études technico-économiques disponibles.***
- c) **Choix des tracés ayant permis la possibilité d'électrifier d'autres localités non prévues au projet :** En utilisant les couloirs des routes existantes (bitumées ou en latéritique) pour le passage des lignes électriques MT, un nombre important de localités ont été traversées ou sont situées à proximité des réseaux électriques. Ceci a facilité leur électrification dans le cadre des projets nationaux, d'ONG ou d'autres bailleurs. ***Dans la conception des projets d'électrification rurale, le choix des couloirs de lignes ne doit pas seulement se limiter aux localités retenues au projet, mais doit tenir compte des possibilités ultérieures offertes aux autres localités.***

## **B. DE LA MISE EN ŒUVRE**

- d) **Incapacité de la SBEE à livrer dans les délais les poteaux béton armé (PBA) dans le cadre de travaux en régie :** Les ruptures dans les livraisons des PBA ont perturbé les travaux pendant l'exécution du projet. Elles résultaient essentiellement des nombreuses sollicitations de la SBEE sur de multiples opérations d'électrification rurale financées par le Gouvernement parmi dont le projet d'électrification de plusieurs chefs-lieux d'arrondissements, de communes et autres localités sur le territoire national. Face à ces nombreuses sollicitations, la SBEE a finalement procédé à l'acquisition de PBA auprès d'unités privées de fabrication de poteaux et à la location de camions pour le transport pour réduire les délais. ***A l'avenir, il y a lieu d'améliorer l'analyse des risques liés aux travaux réalisés en régie. Dans le cas précis, il aurait été préférable d'inclure dans le même marché, la fourniture de l'ensemble du matériel nécessaire à la construction des réseaux y compris les poteaux (PBA), ce qui permettra aux entreprises de respecter leurs délais contractuels.***
- e) **Insuffisance ressources financières suite à des modifications opérées :** Pendant la première phase, des modifications ont été effectuées pour électrifier 24 localités non prévues, d'où des augmentations de matériels. Lors de la deuxième phase, les fonds restants se sont avérés insuffisants pour couvrir le montant proposé par l'entreprise adjudicataire, ce qui a occasionné 3 ans de retard dans le démarrage des travaux. ***Les organes d'exécution et la Banque doivent veiller au respect des quantités prévues à l'évaluation, afin d'éviter des dépassements importants des budgets alloués aux différentes composantes. En cas de modification nécessaire pour l'Emprunteur, celui-ci devra au préalable mobiliser dans un compte spécial, les fonds nécessaires.***
- f) **Abandon des comptes spéciaux prévus dans l'Accord de prêt :** Les comptes spéciaux du projet ont été ouverts, mais n'ont pas fonctionné. A la mise en œuvre du projet, une nouvelle disposition était entrée en vigueur, n'autorisant plus de versement de fonds de contrepartie dans les comptes des projets. Toutefois, le Gouvernement béninois s'était engagé à honorer dans les délais ses paiements. Au cours de la dernière phase du projet, des retards importants ont été constatés dans le traitement et le paiement des factures de l'entreprise chargée des travaux de dernière phase. ***Une réflexion mérite d'être faite pour trouver la manière la plus efficace de gérer les décaissements des fonds de contrepartie pour les projets futurs de la Banque au Bénin.***

## I. RESUME DES NOTES OBTENUES PAR LE PROJET

Attribuer les notes en vous référant aux sections adéquates du RAP. Par exemple, pour la note de « Réalisation des produits », veuillez-vous référer à la « Noté générale des produits » du tableau de la section D.I.

CRITERES	SOUS-CRITERES	Note de l'évaluation
EFFET DU PROJET	Réalisation des résultats <i>(cf. note Section D.I.)</i>	3
	Réalisation des effets <i>(cf. note Section D.I.)</i>	2
	Respect du calendrier <i>(cf. note Section F.4.)</i>	2
	<b>NOTE GENERALE DES EFFETS DU PROJET</b> <i>(moyenne des notes)</i>	<b>2</b>
PERFORMANCE DE LA BANQUE	<b>Conception et état de préparation</b>	
	Les objectifs du projet sont pertinents pour les priorités de développement du pays <i>(cf. note Section C.3.)</i>	4
	Les objectifs du projet sont réalisables au regard des contributions au projet et du calendrier prévisionnel <i>(cf. note Section C.3.)</i>	3
	Les objectifs du projet sont conformes à la stratégie nationale ou régionale de la Banque <i>(cf. note Section C.3.)</i>	4
	Les objectifs du projet sont conformes aux priorités générales de la Banque <i>(cf. note Section C.3.)</i>	4
	Le cadre logique prévoit un enchaînement causal logique pour la réalisation des objectifs de développement du projet. <i>(cf. note Section C.5.)</i>	4
	Les objectifs et les effets, ainsi qu'ils sont présentés dans le cadre logique, sont mesurables et quantifiables <i>(cf. note Section C.5.)</i>	4
	Le cadre logique présente les risques et les hypothèses clés <i>(cf. note Section C.5.)</i>	3
	La capacité et l'engagement politique du pays sont à la hauteur de la complexité du projet <i>(cf. note Section E.2.)</i>	4
	La conception du projet contient une analyse satisfaisante des risques <i>(cf. note Section E.2.)</i>	3
	Les systèmes de passation des marchés, de gestion financière, de suivi et/ou autres processus sont fondés sur les systèmes qu'utilisent déjà le gouvernement et/ou d'autres partenaires. <i>(cf. note Section E.2.)</i>	4
	Les responsabilités en ce qui concerne l'exécution du projet sont clairement définies <i>(cf. note Section E.2.)</i>	4
	Les documents requis pour la mise en œuvre (documents sur les spécifications, la conception, la passation des marchés, etc.) sont prêts au moment de l'évaluation <i>(cf. note Section E.2.)</i>	2
	Les indicateurs de suivi et le plan de suivi sont adoptés <i>(cf. note Section E.2.)</i>	4
	La collecte des données de référence est achevée ou en cours <i>(cf. note Section E.2.)</i>	3
	<b>NOTE PARTIELLE DE LA CONCEPTION ET DE L'ETAT DE PREPARATION DU PROJET</b> <i>(moyenne des notes)</i>	<b>4</b>
	<b>Supervision:</b>	
	Conformité de la Banque aux:	
	Mesures de protection environnementale <i>(cf. note Section F.4.)</i>	4
	Dispositions fiduciaires <i>(cf. note Section F.4.)</i>	3
	Accords conclus dans le cadre du projet <i>(cf. note Section F.4.)</i>	4
	La qualité de la supervision de la Banque a été satisfaisante en termes de dosage des compétences et de praticabilité des solutions <i>(cf. note Section F.4.)</i>	3
La surveillance de la gestion du projet par la Banque a été satisfaisante <i>(cf. note Section F.4.)</i>	3	
Le PAR a été fourni à temps <i>(cf. note Section G)</i>	4	

	<b>NOTE PARTIELLE DE LA SUPERVISION</b> (moyenne des notes)	<b>3</b>
	<b>NOTE GENERALE DE LA PERFORMANCE DE LA BANQUE</b> (moyenne des notes)	<b>4</b>
<b>PERFORMANCE DE L'EMPRUNTEUR</b>	<b>Conception et état de préparation</b>	
	Les responsabilités en ce qui concerne la mise en œuvre du projet sont clairement définies (cf. note Section E.2)	4
	Les documents requis pour la mise en œuvre (documents sur les spécifications, la conception, la passation des marchés, etc.) sont prêts au moment de l'évaluation (cf. note Section E.2)	2
	Les indicateurs de suivi et le plan de suivi sont approuvés (cf. note Section E.2)	4
	la collecte des données de référence est achevée ou en cours (cf. note Section E.2)	3
	<b>NOTE DE LA CONCEPTION DU PROJET ET DE SON ETAT DE PREPARATION</b> (moyenne des notes)	<b>3</b>
	<b>Mise en œuvre</b>	
	L'emprunteur s'est conformé aux:	
	Mesures de protection environnementale (cf. note Section F.4)	4
	Dispositions fiduciaires (cf. note Section F.4)	2
	Accords conclus dans le cadre du projet (cf. note Section F.4)	2
	L'emprunteur a été attentif aux conclusions et recommandations formulées par la Banque dans le cadre de sa supervision du projet (cf. note Section F.4)	2
	L'emprunteur fonde ses décisions sur les informations tirées du suivi (cf. note Section F.4)	3
	<b>NOTE PARTIELLE DE LA MISE EN OEUVRE</b> (moyenne des notes)	<b>3</b>
<b>NOTE GENERALE DE LA PERFORMANCE DE L'EMPRUNTEUR</b> (moyenne des notes)	<b>3</b>	

## J. TRAITEMENT

ETAPE	SIGNATURE ET OBSERVATIONS	DATE
Vérifié par le Chef de Division du Secteur	Mr. I. KONATE	10/11/2011
Vérifié par le Directeur Régional	Mr J. K. LISTE	24/11/2011
Approuvé par le Directeur Sectoriel	Mme H. CHEIKHROUHO	24/11/2011

**APPENDICE 1****Echelle de notation et correspondances**

<b>NOTE</b>	<b>EXPLICATION</b>
<b>4</b>	<b>Très satisfaisant</b> - Réalisation parfaite, aucune faille
<b>3</b>	<b>Satisfaisant</b> - La majorité des objectifs sont atteints en dépit de quelques lacunes
<b>2</b>	<b>Moyen</b> - Projet partiellement abouti. Presqu'autant de résultats que de lacunes
<b>1</b>	<b>Médiocre</b> - Très peu de réalisations et de graves lacunes
<b>NA</b>	Sans objet

**N.B.** Les formules sont arrondies à la décimale supérieure ou inférieure. Pour les calculs, seuls les nombres entiers sont retenus.

**ANNEXE 1: COUT DU PROJET ET FINANCEMENT****a. Coût du projet par composante**

<b>Tableau 1.1</b>								
<b>Coût du projet par composante en millions d'UC</b>								
<b>Composantes</b>	<b>A L'évaluation</b>			<b>A l'achèvement</b>			<b>Ecart</b>	
	Devises	Monnaie locale	Total	Devises	Monnaie locale	Total	Montant	En %
<b>A. Renforcement production et extension des réseaux</b>	7,06	2,45	9,51	8,71	7,07	15,78	+ 6,27	+ 66%
<b>B. Réalisation des travaux de distribution</b>	1,19	0,13	1,32	1,24	0,16	1,40	+ 0,08	+ 6%
<b>C. Montage d'une unité de traitement de poteaux bois</b>	1,42	0,82	2,24	-	-	-	- 2,24	- 100%
<b>D. Administration et gestion du projet</b>	0,83	0,80	1,63	0,32	0,17	0,49	- 1,15	- 70 %
<b>Total du coût de base</b>	<b>10,50</b>	<b>4,20</b>	<b>14,70</b>	<b>10,27</b>	<b>7,40</b>	<b>17,67</b>	<b>+2,97</b>	<b>+ 20 %</b>
Provision pour aléas d'exécution (5%)	0,52	0,22	0,74	-	-	-	-	-
Provision pour hausse des prix (3% par an)	0,31	0,13	0,44	-	-	-	-	-
<b>Coût total du projet</b>	<b>11,33</b>	<b>4,55</b>	<b>15,88</b>	<b>10,27</b>	<b>7,40</b>	<b>17,67</b>	<b>+1,79</b>	<b>+ 11 %</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>71 %</b>	<b>29 %</b>	<b>100 %</b>	<b>58 %</b>	<b>42 %</b>	<b>100 %</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**b. Coût du projet par catégorie de dépenses**

<b>Tableau 1.2</b>								
<b>Coût du projet par catégorie de dépenses en millions d'UC</b>								
<b>Composantes</b>	<b>A l'évaluation</b>			<b>A l'achèvement</b>			<b>Ecart</b>	
	Devises	Monnaie locale	Total	Devises	Monnaie locale	Total	Montant	%
<b>A. Biens</b>	6,77	2,38	9,15	9,00	3,56	12,56	+ 3,41	+ 37 %
<b>B. Travaux</b>	2,90	1,02	3,92	0,96	3,76	4,72	+ 0,80	+ 20 %
<b>C. Services (études, contrôle et audits)</b>	0,47	0,24	0,71	0,32	0,04	0,36	- 0,35	- 50 %
<b>D. Administration et Gestion du projet</b>	0,36	0,56	0,92	-	0,31	0,31	- 0,89	- 97 %
<b>Total du coût de base</b>	<b>10,50</b>	<b>4,20</b>	<b>14,70</b>	<b>10,27</b>	<b>7,40</b>	<b>17,67</b>	<b>+ 2,97</b>	<b>+ 20 %</b>
Provision pour aléas d'exécution (5%)	0,52	0,21	0,74	-	-	-	-	-
Provision pour hausse des prix (3% par an)	0,31	0,13	0,44	-	-	-	-	-
<b>Coût total du projet</b>	<b>11,33</b>	<b>4,55</b>	<b>15,88</b>	<b>10,27</b>	<b>7,40</b>	<b>17,67</b>	<b>+1,79</b>	<b>+ 11 %</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>71 %</b>	<b>29 %</b>	<b>100 %</b>	<b>58 %</b>	<b>42 %</b>	<b>100 %</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## c. Ressources par source de financement

<b>Tableau 1.3</b>										
<b>Ressources du projet par source de financement millions d'UC</b>										
	<b>A l'évaluation</b>				<b>A l'achèvement</b>				<b>Ecart</b>	
	Devises	Monnaie locale	Total	%	Devises	Monnaie locale	Total	%	Montant	%
<b>FAD</b>	11,33	0,99	12,32	78%	9,03	3,28	12,31	70%	- 0,01	- 0,1 %
<b>SBEE</b>	-	2,53	2,53	16%	-	2,36	2,36	13%	- 0,17	- 6,8 %
<b>Gouvernement</b>	-	0,83	0,83	5%	1,24	1,75	2,99	17%	+2,16	+ 260 %
<b>Bénéficiaires</b>	-	0,19	0,19	1%	-	-	-	-	- 0,19	- 100 %
<b>Total</b>	<b>11,33</b>	<b>4,55</b>	<b>15,88</b>	<b>100%</b>	<b>10,27</b>	<b>7,40</b>	<b>17,67</b>	<b>100%</b>	<b>+ 1,79</b>	<b>+ 11,25%</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>71 %</b>	<b>29 %</b>	<b>100 %</b>		<b>58 %</b>	<b>42 %</b>	<b>100 %</b>		<b>-</b>	<b>-</b>

## **ANNEXE 2 : EXECUTION FINANCIERE DU PROJET**

### **1. Décaissements du prêt FAD**

Les paiements cumulés de la Banque se sont élevés au 30/10/2011 à un montant total de 12 159 922,12 UC, soit un taux de décaissement de 98,70% sur le prêt FAD et un solde non encore décaissé 160 077,88 UC. Le taux est très satisfaisant malgré le retard de 3 ans enregistré dans l'achèvement du projet qui a nécessité la prorogation à deux reprises, jusqu'au 31/12/2011, de la date limite de clôture du prêt initialement fixée au 31/11/2008. Trois (3) paiements sont en instance sur les ressources du FAD pour un montant total de 150 713 UC. Ils sont constitués des soldes des trois (3) contrats en cours d'achèvement : (i) Ingénieur-conseil DECON (67 543,10 EUR) ; (ii) Entreprise INEO pour la fourniture et le montage des réseaux électriques de la phase 2 (132 731,12 EUR) ; et (iii) Cabinet d'audit BENAUDIT CONSULTEX (5 870 000 F.CFA). A l'issue de ces paiements qui interviendront avant la clôture du prêt, le taux de décaissement global du prêt FAD atteindra près de 100 %. Le tableau ci-dessous indique les décaissements du prêt FAD par catégorie de dépenses au 31/10/2011.

Catégorie de dépenses	A l'évaluation		A l'achèvement	
	Montant en UC	%	Montant en UC	%
Biens	7 670 000	62 %	11 870 705	98 %
Travaux	3 280 000	27 %	-	-
Services (études, contrôle et audit)	650 000	5 %	289 217	2 %
Administration et gestion du projet	720 000	6 %	-	-
<b>Total Projet</b>	<b>12 320 000</b>	<b>100%</b>	<b>12 159 922</b>	<b>100 %</b>

**NB :** Les deux contrats de fournitures et de montage des réseaux électriques des deux phases du projet ont été enregistrés dans le système de la Banque dans la catégorie de « biens ».

### **2. Décaissements des fonds de contrepartie**

#### **2.1. Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE)**

La contribution de la SBEE au projet s'est élevée à 1 762 642 094 F.CFA (2 360 451 UC) soit 93 % par rapport au montant prévu à l'évaluation projet estimé à 2 063 344 030 F.CFA (2 532 000 UC). Les paiements effectués par la SBEE au profit du projet représentent ainsi 13% du cout total du projet à l'achèvement contre une prévision de 16 % à l'évaluation. Ils ont servi à l'achat d'intrants et à la fabrication et au transport des poteaux en béton armé (PBA) pour le projet (travaux en régie). La SBEE a également assuré les frais de fonctionnement de la Cellule d'exécution. Les détails de la contribution de la SBEE au projet sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Désignation	Montant en F.CFA	Observations
Achat intrants pour la fabrication des PBA	69 348 500	Travaux en régie
Fabrication des PBA et Transport sur sites	1 670 203 094	Travaux réalisé en régie
Frais du personnel de la Cellule d'exécution	23 090 500	
<b>Total</b>	<b>1 762 642 094</b>	

## 2.2. Gouvernement béninois

Les engagements cumulés du Gouvernement béninois au projet se sont élevés à 2 237 240 331 F.CFA (2 996 011 UC), soit 260 % par rapport au montant de 676 907 330 F.CFA (833 000 UC) prévu à l'évaluation du projet. La participation du Gouvernement représente ainsi 17 % du coût total du projet à l'achèvement contre une prévision de 5 % à l'évaluation. Le Gouvernement a revu à la hausse sa contribution financière au projet pour faire face d'une part au déficit de ressources financières disponibles pour exécuter la dernière phase du projet, alléger la participation de la SBEE compte tenu de sa situation financière fragile et prendre en charge la contribution prévue des bénéficiaires au projet estimée à l'évaluation à 154 954 690 F.CFA (195 000 UC). Les détails de la contribution du Gouvernement au projet sont donnés dans le tableau ci-après :

<b>Tableau 2.2</b>		
<b>Décaissements fonds de contrepartie du Gouvernement béninois en F.CFA</b>		
<b>Désignation</b>	<b>Montant en F.CFA</b>	<b>Observations</b>
Travaux de construction des réseaux électriques	1 189 801 457	Deuxième phase du projet
Matériels de branchement	1 047 438 874	Deuxième phase du projet
<b>Total</b>	<b>2 237 240 331</b>	

## 2.3. Bénéficiaires

A L'évaluation du projet, une contribution des populations bénéficiaires a été prévue à hauteur de 195 000 UC (154 954 690 F.CFA) soit 1,1 % du coût total prévu. En effet, lors des campagnes de sensibilisation ayant précédé l'évaluation du projet, les populations avaient montré un grand engouement et ont approuvé le principe de cette contribution qui devrait être versée au préalable à la SBEE qui le logera dans un des comptes spéciaux prévus dans l'Accord de prêt. A la mise en œuvre du projet, aucune contribution préalable des populations bénéficiaires n'a été enregistrée. Toutefois, lors des campagnes de branchements dans les localités électrifiées, les populations ont contribué au cout des branchements en payant leurs devis de branchement à des tarifs promotionnels et sociaux consentis par la SBEE.

**ANNEXE 3 : CONTRIBUTION DE LA BANQUE****a. Missions de préparation et de supervision du projet**

N°	Missions	Période	Nombre de personnes	Composition de l'équipe	hommes. Jours
1	Préparation	14/07/2002 au 29/07/2002	2	- Ingénieur électricien - Economiste en énergie	32
2	Evaluation	18/05/2003 au 01/06/2003	3	- Ingénieur électricien - Analyste financier - Economiste	42
3	Lancement	01/03/2004 au 20/03/2004	1	- Ingénieur électricien	21
4	Supervision	02/03/2005 au 19/03/2005	1	- Ingénieur électricien	18
5	Supervision	09/12/2005 au 16/12/2005	2	- Ingénieur électricien - Analyste financier	18
6	Supervision	21/02/2007 au 28/02/2007	1	- Ingénieur électricien	8
7	Supervision	23/11/2007 au 01/12/2007	1	- Ingénieur électricien	8
8	Supervision	09/12/2007 au 17/12/2007	2	- Ingénieur électricien - Analyste financier	18
9	Supervision	23/09/2009 au 03/10/2009	2	- Ingénieur électricien - Analyste financier	22
10	Supervision	14/12/2009 au 18/12/2009	2	- Ingénieur électricien - Analyste financier	10
11	Supervision	15/04/2010 au 27/04/2010	2	- Ingénieur électricien - Analyste financier	26
12	Supervision	03/08/2010 au 13/8/2010	3	- 2 Ingénieurs électriciens - Analyste financier	33
13	Supervision	06/12/2010 au 15/12/2010	2	- Ingénieur électricien - Analyste financier	20
14	Supervision	18/07/2011 au 29/07/2011	2	- Ingénieur électricien - Analyste financier	24
15	Achèvement	17/10/2010 au 28/10/2010	2	- Ingénieur électricien - Analyste financier	24

## b. Notes attribuées par la dernière supervision projet du 18 au 29 juillet 2011

INDICATEURS	NOTES
<b>A. PROJETESPECT DES CONDITIONS DU PRET</b>	
Respect des conditions de mise en vigueur	3
Respect des conditions générales de l'accord de prêt	3
Respect des autres conditions de l'accord de prêt	2
<b>B. PERFORMANCE EN MATIERE DE PASSATION DES MARCHES</b>	
Acquisition des services de consultants	2
Acquisition des biens et travaux	3
<b>C. PERFORMANCE FINANCIERE</b>	
Disponibilité des fonds en devises	3
Disponibilité des fonds en monnaie locale	1
Efficacité des décaissements	3
Gestion/Recouvrement des coûts	3
Performance des co-financiers (le cas échéant)	2
<b>D. ACTIVITES ET TRAVAUX</b>	
Respect du calendrier d'exécution	1
Performance des consultants ou assistants techniques	3
Performance des entreprises	3
Performance de la direction du projet	2
<b>E. IMPACT SUR LE DEVELOPPEMENT</b>	
Probabilité d'atteindre l'objectif du projet	3
Probabilité que les avantages soient réalisés et maintenus au-delà de la phase d'investissement du projet	3
Contribution probable du projet au renforcement des capacités institutionnelles	3
Taux de rentabilité actuelle	2
<b>F. EVALUATION GLOBALE</b>	
Actuelle	2,50
Tendance future	2,52

STATUT
Implementation Progress (IP) = 2,43 Development Objectives (DO) = 2,75 <b>OVERALL STATUS : NON PROBLEMATIC PROJET / POTENTIALY PROBLEMATIC PROJET /</b>

(\*) Note attribuée : 3 = Excellent ; 2 = satisfaisant ; 1 = insuffisant ; 0 = très insuffisant ; - Non applicable

#### **ANNEXE 4 : ANALYSE ECONOMIQUE DU PROJET**

Les critères retenus pour l'analyse économique du projet sont le taux de rentabilité économique (TRE) et la Valeur actuelle nette économique (VAN). La méthodologie utilisée est celle confrontant les avantages économiques issus de l'exécution et de la mise en exploitation du projet aux coûts économiques (investissements et exploitation) engagés.

Pour des raisons de comparaison, les types d'avantages pris en compte au moment de l'évaluation ont été reconduits. Il s'agit notamment de la valorisation : (i) des économies faites par les ménages en utilisant l'électricité de la SBEE en lieu et place des autres sources d'énergie qu'ils utilisaient avant le projet pour usage domestique et (ii) des économies faites par les industries, les petites entreprises artisanales et des individus qui utilisaient des petits groupes électrogènes produisant l'électricité à plus de 260 FCFA le kWh contre un coût de revient moyen de 107 F.CFA le kWh de la SBEE.

Les autres hypothèses retenues pour l'analyse économique du projet sont les suivantes :

- la période d'analyse est de 20 ans à partir de 2005, année du premier décaissement ;
- le coût économique du projet est le coût financier du projet corrigé des transferts estimé à 15% ;
- les charges de maintenance et d'exploitation des ouvrages sont estimées en moyenne à 2,5% du coût d'investissement par an à partir de l'année de mise en exploitation ;
- le nombre de nouveaux abonnés du fait du projet est estimé à 16 000 avec un pourcentage de 40% d'utilisateurs de petits groupes électrogènes (petites industries, entreprises artisanales et de services, individus (soudeurs, menuisiers, boutiques, etc.)) ;
- la consommation moyenne par abonné dans la zone du projet est estimée à 80 kWh par mois.

Sur la base de ce qui précède, le TRE ressort à 15,3 % et la valeur actuelle nette économique (VANE) s'établit à 2 490 millions de FCFA ; ces résultats sont consignés dans le tableau ci-après :

<b>Calcul du taux de rentabilité économique (TRE)</b>					
<b>Montants en millions de FCFA</b>					
<b>Années</b>	<b>Coût investissement</b>	<b>Maintenance et entretien</b>	<b>Valorisation des économies des ménages</b>	<b>Valorisation économies des PME</b>	<b>Flux financiers</b>
2005	1 606		115	134,8	-1 357
2006	3 773	94,33	384	451,6	-3 032
2007	2 114	52,86	535	629,1	-1 004
2008	1 486	37,15	641	753,8	-129
2009	524	13,10	678	797,8	939
2010	48	1,19	681	801,8	1 434
2011	1 663	41,57	800	941,4	37
2012		280,35	800	941,4	1 461
2013		280,35	800	941,4	1 461
2014		280,35	800	941,4	1 461
2015		280,35	800	941,4	1 461
2016		280,35	800	941,4	1 461
2017		280,35	800	941,4	1 461
2018		280,35	800	941,4	1 461
2019		280,35	800	941,4	1 461
2020		280,35	800	941,4	1 461
2021		280,35	800	941,4	1 461
2022		280,35	800	941,4	1 461
2023		280,35	800	941,4	1 461
2024	-2 243	280,35	800	941,4	3 704
<b>Taux de rentabilité économique (TRE)</b>					<b>15,3%</b>
<b>Valeur Actuelle Nette (VAN)</b>					<b>2 490</b>

Le TRE actuel est inférieur à celui calculé à l'évaluation qui était de 19,39%. Cette baisse du taux de rentabilité est doublement liée à l'augmentation du coût global du projet et à l'accroissement du coût de revient du kWh d'électricité distribuée par la SBEE.

**ANNEXE 5. LISTE DES MARCHES**

<b>a. Acquisition de Biens et Travaux</b>									
<b>N°</b>	<b>Libellé</b>	<b>Nombre de lots</b>	<b>Mode</b>	<b>Date de Publication</b>	<b>Date de remise des offres</b>	<b>Date de réception du rapport d'évaluation</b>	<b>Date de signature de Contrat</b>	<b>Montant en F.CFA</b>	<b>Fournisseurs</b>
1	Fer et Cadre pour PBA	1	AON	16/08/04	04/10/04	27/10/04	08/02/05	371 062 262	MACELEC
2	Ciment pour PBA	1	AON	16/08/04	04/10/04	27/10/04	23/06/05	84 150 000	SCB
3	Sable et gravier pour PBA	1	AON	16/08/04	04/10/04	27/10/04	13/06/05	25 222 000	GRACINA SARL
4	Sable, gravier et concassé	1	AON	16/08/04	04/10/04	27/10/04	13/06/05	21 370 000	SELECTCOM
5	Graisse et Gas-oil	1	AON	16/08/04	04/10/04	27/10/04	13/06/05	11 713 000	NET PLUS
6	Fabrication PBA	Travaux en régie par la SBEE						1 670 203 500	SBEE(EN REGIE)
7	Construction réseaux électriques et Centrale	2	AOI	29/01/05	10/05/05	24/06/05	03/10/05	6 669 605 595	RMT - GMBH
8	Matériel de bureau	1	AON	06/02/07	13/03/07	28/08/07	28/12/07	41 290 373	SOCIETE LIPALADI
9	Construction Réseaux électriques phase II	1	AOI	29/01/05	16/02/06	10/11/08	12/01/09	3 978 561 254	INEO ENERGIE EXPORT
10	Matériels informatiques	1	AON	29/02/06	13/02/06	02/11/06	13/10/08	30 730 000	ELECTRI HALL BENIN
<b>b. Utilisation de services de Consultants</b>									
	<b>Libellé</b>	<b>Méthode de sélection</b>	<b>Date de non-objection de la liste restreinte</b>	<b>Date de remise des propositions</b>	<b>Date de réception du Rapport d'évaluation des offres</b>	<b>Date de signature de Contrat</b>	<b>Montant du contrat en F.CFA</b>	<b>Fournisseur</b>	
11	Ingénieur-conseil	Liste restreinte	01/07/04	18/10/04	25/11/04	14/06/05	236 374 105	DECON	
12	Audit des comptes du projet	Liste restreinte	27/08/07	23/10/07	28/08/08	01/12/08	29 350 000	BENAUDIT	
<b>TOTAL EN F.CFA</b>							<b>13 169 631 683 F.CFA</b>		
<b>TOTAL EN UC</b>							<b>17 636 175,96 UC</b>		

**ANNEXE 6 : LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES**

- a.** Accord de prêt du deuxième projet d'électrification rurale
- b.** Rapport d'évaluation du projet
- c.** Rapports trimestriels d'avancement du projet établis par la Cellule d'exécution
- d.** Rapports et Aide mémoires des missions de supervision de la Banque
- e.** Rapport d'achèvement préparé par la SBEE
- f.** Rapports d'achèvement de la Banque du projet d'électrification de 17 centres ruraux au Bénin
- g.** Rapport OPEV d'évaluation de la performance du projet d'électrification de 17 centres (REPP)
- h.** Document de stratégie-pays 2002-2004 du Bénin
- i.** Rapport de revue à mi-parcours DSPAR 2005-2009 du Bénin
- j.** Revue du portefeuille de la Banque au Bénin (janvier 2008)

## **ANNEXE 7 : Description du projet**

1. **Le projet avait pour objectif d'augmenter le taux d'accès à l'électricité des populations rurales en vue d'améliorer leurs conditions de vie.** Il vise notamment à stabiliser les populations de ces zones et à réduire à moyen terme l'utilisation des autres formes d'énergie plus coûteuses ou plus nuisibles à l'environnement. Il est la suite d'un autre projet intitulé « Etude d'un programme d'électrification rurale au Bénin » d'un montant total de 818 000 UC financé par la Banque à travers un don FAD/FAT de 700 000 UC et le Gouvernement béninois pour 118 000 UC et portant sur 30 localités. Lors de l'identification du projet, la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE) a demandé et obtenu de la Banque, que 21 localités situées entre Ouaké (frontière togolaise) et Parakou sur le long du tracé de la ligne d'interconnexion Nord Togo – Nord Bénin soient aussi retenues, ainsi que 6 autres localités situées dans les départements de l'Atlantique et des Collines, soit au total 57 localités.
2. **Les travaux ont été scindés en deux phases distinctes** dont la première portait sur les 30 localités objet de l'étude du programme d'électrification et pour lesquelles les dossiers d'appel d'offres étaient déjà disponibles au démarrage du projet. La seconde phase concernait les 27 localités restantes et pour lesquelles les études techniques détaillées devaient être réalisées par la SBEE et validées par l'ingénieur-conseil qui sera recruté pour assister l'organe d'exécution. La première phase a été complètement achevée en décembre 2007 avec cependant des modifications importantes qui ont été apportées aux tracés prévus des réseaux en vue d'électrifier 34 autres localités non initialement pris en compte. Elle a permis d'électrifier 54 localités par la réalisation de 204 km de réseaux MT ; 97 km de réseaux mixtes ; 427 km de réseaux BT ; 157 postes de transformation ; 3 541 foyers d'éclairage public et l'installation d'une centrale diesel de 500 kVA.
3. **Les modifications apportées à la première phase ont engendré des dépassements de quantités prévues pour l'ensemble du projet et ont réduit substantiellement le budget disponible** pour couvrir les fournitures et les travaux de la seconde phase. En vue sa réalisation, une entreprise de fourniture et de travaux a été retenue à l'issue d'un d'appel d'offres international lancé en octobre 2005, mais les fonds restants se sont avérés insuffisants pour couvrir le montant de l'offre proposée par cette dernière. Le projet a connu ainsi une longue période d'inactivité de plus de deux ans et la démobilisation d'une partie du personnel de la Cellule d'exécution.
4. **Après plusieurs missions de relance du projet tant au Bénin qu'au siège temporaire de la Banque à Tunis, suivies de négociations entre la SBEE et l'Entreprise sur la base de réduction de certaines quantités et avec l'acceptation du Gouvernement de revoir à la hausse sa contribution au projet pour prendre en charge le gap,** le contrat de la mise en œuvre de la deuxième phase a finalement été approuvé en janvier 2009. Toutefois, le paiement par le Trésor public de l'avance de démarrage au titre de la contrepartie n'est intervenu qu'en juin 2010 pour consacrer son entrée en vigueur, soit plus 42 mois (3,5 ans) après l'adjudication du marché. La deuxième phase a permis d'électrifier 37 localités par la construction de 149 km de réseaux MT ; 41 km de réseaux mixtes ; 55 km de réseaux BT ; 54 postes de transformation et l'installation de 554 foyers d'éclairage et l'acquisition de matériel et la réalisation de 8 000 branchements.
5. **21 localités de la deuxième phase du projet devraient être électrifiées en utilisant le câble de garde du projet de construction de la ligne d'interconnexion 161 kV Nord Togo – Nord Bénin,** financé par d'autres bailleurs de fonds (BOAD, Banque mondiale, CEB, ...). Suite au retard enregistré dans la réalisation de cette ligne, l'option d'utilisation du câble de garde a été abandonnée au profit de la solution technique classique mais plus couteux de construction des réseaux MT (33 kV).

6. **Le projet devrait également permettre la mise en place d'une unité locale de traitement de poteaux bois.** Le dossier pour la sélection de l'entreprise qui sera chargée de monter cette unité, a été élaboré par l'ingénieur-conseil du projet. Compte tenu de la situation financière fragile de la SBEE en charge du financement de cette composante, celle-ci a opté pour un partenariat avec des investisseurs privés dans un cadre de partenariat public-privé. Une séance de présentation de l'unité aux investisseurs a été organisée en février 2010, à l'issue de laquelle, ces derniers ont demandé une étude de faisabilité et un plan d'affaires pour pouvoir s'engager. De la collecte des données qui en a découlé, il ressort que les essences forestières nécessaires ne sont pas disponibles en quantités suffisantes sur le territoire béninois pour soutenir une activité viable de fabrication de poteaux bois, ce qui a conduit à l'abandon de la réalisation de l'unité.

7. **Principales réalisations du projet :**

N°	Désignation	Prévu	Réalisé	Ecart	
				Quantité	%
1	lignes moyenne tension	163	352	+ 189	+ 115%
2	Lignes mixtes	155	138	- 177	- 46%
3	lignes BT	360	482	+ 122	+ 34%
4	Postes de transformation	145	211	+ 66	+ 46%
5	Foyers d'éclairage public	4 180	4 095	- 85	- 2%
6	Branchements	21 000	16 000	- 5 000	- 24%
7	Centrale Diesel	01	01	-	-

8. **Liste des 91 localités électrifiées par le projet**

Département	Localités
Alibori (2)	Kandi et Malanville
Atacora (1)	Natitingou
Atlantique (25)	Ouidah, Sô-Ava, Abomey-Calavi, Houègbo, Ouédo, Savi, Azohoué-Aliho, Azohoué-Aliho, Ouédo-Adjagba, Hèvié, Tori-Hèvié, Godonoutin, Agonkanmey, Tandahota, Woussa, Dodji-Bata, Gonfandji 1 et 2, Fongbo, Glègbodji, Tangbo, Agondotan, Wawata, Kpé
Borgou (10)	Onklou, Daringa, Bakou, Yébèssi, Kpèssou, Bétérou, Kpassatona, Sanson, Sébou et Tourou
Collines (6)	Tchètti, Ouèssè, Atata, Aklamkpa, Zouzonkanmè, Ouèdèmè
Couffo (5)	Hlassamè, Koutimè-Tannou, Tchégnonhoué, Zindjihoué, Dèvé
Donga (22)	Djougou, Pénéssoulou, Pélébina, Alédjo, Partago, Kodowari, Bodi, Gbèssou, Bougou, Akaradé, Badjoudè, Anoum, Pénéssoulou, Baréi, Alédjo, Pélébina, Partago, Dewa-Bouroum, Founga, Sérou, Alfa-Kpara, Vanhoui
Mono (3)	Lokossa, Ouèdèmè-Adja, Dahè
Ouémé (5)	Avrankou, Adjarra, Dangbo, Sèmè-Kpodji, Affandjitanmè
Plateau (4)	Ilara, Yoko, Idigny, Ilikimou
Zou (8)	Cové, Zangnando, Tindji, Dan, Bamè, Bohicon-Avogbana, Bohicon (Lissèzoun et Sodohomè, Heonzon), Abomey (quartiers : Détohou, Vidolé, Agbokpa, Djègbé, Djimè, Sèhoun)